Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212901912-20260226-D_2026_4-DE

COMMUNE DE PLOUGONVEN
Département du Finistère

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 26 février 2026

Le vingt-six février deux mil vingt-six, à seize heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Bernadette Auffret, Maire.

Présents :	Bernadette Auffret, Isabelle Camenen, Martine Carn, Jean-Luc Daffniet, Yolande de Ternay, Claudie Fustec, Mélodie Gagneux, Colette Guilloux, Jean Laurent Hamon, Sophie Hérault, Nicolas Inisan, Typhaine Kerboriou, Raymond Le Cam, Jean-Pierre Le Gall, Michel Prigent, Michèle Queïnnec, Thierry Riou, Françoise Vinard.		
Procurations :	Pascal Berthou à Bernadette Auffret, Dominique Grall à Thierry Riou, Céline Mahé à Colette Guilloux, Laurent Thépault à Nicolas Inisan		
Absents :	Joël Pontoizeau		
Membres en exercice :	23	Membres présents ou représentés :	21
Date de convocation :	20/02/26	Secrétaire de séance : Sophie Hérault	

Délibération n° D-2026-04	Classification : 1.1

Groupe scolaire Albert-Larher : choix de l'AMO du projet de rénovation et d'extension
Vote à la majorité (3 abstentions : Isabelle Camenen, Martine Carn et Jean-Pierre Le Gall)

Suite aux études menées sur l'année 2024 et à la délibération du 4 décembre 2025, le projet de réhabilitation-extension du groupe scolaire Albert-Larher est engagé : rénovation énergétique, extension du restaurant scolaire et construction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire.

Il s'agit dans un premier temps de recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), qui aura un rôle de conseil et de contrôle tout au long du projet. Il finalisera la programmation du projet global et assistera les élus et les services durant toutes les étapes du projet, du recrutement de la maîtrise d'œuvre à la fin des travaux.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le jeudi 20 janvier 2026, a étudié les sept offres reçues et après avoir auditionné les principaux candidats, propose de retenir celle de la société IMING pour un montant initial de 146 345,00 € hors taxes.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212901912-20260226-D_2026_4-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'attribuer le marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) du projet de réhabilitation-extension du groupe scolaire Albert-Larher au groupement IMING - ECOVITALIS - RIED INGENIERIE - ESPELIA pour un montant initial de 146 345,00 € hors taxes, conformément à la proposition formulée par la CAO le 20 janvier 2026 ;

- d'autoriser le Maire à signer le marché et l'ensemble des pièces afférentes ;

- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

Ainsi délibéré,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Bernadette Auffret

